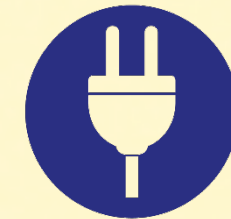


# CALENDRIER DE LA FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ



Date de fin :

Type de consommateurs :

31 décembre 2015

Consommateurs **professionnels** ayant une puissance souscrite maximale strictement supérieure à 36 kVA

31 décembre 2020

Tous les consommateurs **professionnels**, à l'exception des microentreprises \*

Maintien des tarifs réglementés pour les consommateurs **particuliers**, les microentreprises\*, et les immeubles d'habitation (copropriétés) en métropole et pour l'ensemble des consommateurs, hors métropole, dans les zones non interconnectées (Corse et Outre-mer).

\* Entreprise, collectivité, association ou administration avec un effectif inférieur à 10 personnes et avec un CA/recettes/bilan annuel inférieur à 2 millions €